

GRILLE TARIFAIRE 2025

La cotisation, fixée par le Conseil d'Administration et votée annuellement par l'Assemblée Générale ordinaire des adhérents, est calculée par année civile et par salarié. C'est une prise en charge globale de la Santé au Travail qui comprend l'offre socle du service.

Montant de la cotisation par salarié

Droits d'entrée par salarié à l'adhésion uniquement : 5 € HT

Entreprise	Mode de calcul	Cotisation
Tous salariés du secteur privé (y compris les dirigeants et les travailleurs indépendants)	Per capita	109 € HT / salarié ou apprenti
Entreprises de plus de 500 salariés, et comprenant au moins 20% de suivis individuels renforcés	Per capita	Une tarification spécifique sera appliquée uniquement pour les Suivis individuels renforcés

Agence de travail temporaire	Mode de calcul	Cotisation
Salarié permanent	Per capita	109 € HT / salarié
Intérimaire	Au rendez-vous fixé	109 € HT / intérimaire

Facturation supplémentaire	Tarif 2025
Cotisation nouveau nom : tout salarié inscrit auprès de Prévéam et non déclaré sur l'appel de cotisation, donne lieu à une facture supplémentaire en cours d'année	109 € HT
Absentéisme au rendez-vous : Toute absence à une convocation et non signalée par écrit au moins 5 jours à l'avance, donne lieu à une facturation supplémentaire	70 € HT
Facturation pour prise en charge IN SITU : Exceptionnellement le médecin du travail, ou son Infirmière, et sa secrétaire peuvent assurer le suivi individuel des salariés dans les locaux de l'adhérent si les prérequis d'accueil sont réunis : Tarif mensuel à partir d'une journée de présence hebdomadaire	900 € HT

Tarification offre complémentaire

Chaque prestation fera l'objet d'un devis

Type de prestation	Tarif 2025
Accompagnement en prévention de risques professionnels (hors offre socle, voir catalogue)	1 000 € HT/ jour/ intervenant
Accompagnement social des salariés : prestation sur mesure, permanence sur site	1 000 € HT/ jour/ intervenant
Soutien psychologique individuel des salariés en entreprise, permanence sur site	1 000 € HT/ jour/ intervenant
Ateliers de prévention en entreprise (sessions de 1h à 3h30, détails sur devis) Le nombre d'ateliers de prévention en entreprise sera facturé à partir de la : <ul style="list-style-type: none"> - 2^{ème} session pour les entreprises de moins de 100 salariés - 3^{ème} session pour les entreprises de 101 à 500 salariés - 4^{ème} session pour les entreprises de plus de 500 salariés 	1 000 € HT/ jour/ intervenant
Médiation en entreprise	150 € HT/ heure